

Congrès National de la FNPPSF – les 11 et 12 Avril 2015
Saint-Brice en Coglès (35)
Synthèse de la Commission Sécurité

Participants :

Métivier Daniel , Responsable de la commission (Valras 34)

Allin Patrice (St Brévin 44)

Baudier Christian (Granville 50)

François André (APP Cotentin 50)

Hernandez Christian (Mimizan 40)

Jacqueline Dominique (Querqueville 50)

Siquot Michel (Lion sur mer 14)

Excusés : Mulcey Claude (Arcachon 33) - Le Guen Loïck (Erquy 22) - Bohn Jean-Claude (Bréhat 22)

Élimination des engins pyrotechniques :

- les vendeurs sont tenus de les reprendre (un pour un). Nous déplorons le surcoût prohibitif de ce service. **Face au manque d'évolution sur le sujet, nous proposons une augmentation de la durée de validité de ces matériels.**
- Nous espérons que des évolutions techniques permettront de remplacer définitivement ce type d'engins dangereux.

Modifications de la D 240 : nous espérons que les deux propositions que nous avons faites ci-dessous finiront par être retenues.

- Extincteur pour les bateaux équipés d'un moteur HB de moins de 120KW (162CV) : Nous demandons de rendre obligatoire un extincteur si présence d'un réservoir fixe.

Nous estimons que la nouvelle DIV 240 est imprécise concernant les moyens mobiles de lutte contre les incendie

- Bateaux sur ancre flottante : nous demandons l'obligation d'utiliser le pavillon D pour assurer la signalisation du bateau non manœuvrant.

Météo en boucle : Nous attendons toujours la généralisation de ce service sur toutes les côtes Françaises

Taxe de francisation : nous continuons de demander l'exonération de taxe de francisation ; la Commission s'insurge contre le fait que cette taxe soit actuellement reversée intégralement au Conservatoire du littoral plutôt qu'à un/des organisme(s) ayant un rapport direct avec la sécurité et le sauvetage en mer (la SNSM, par exemple).

- La Commission déplore le manque de sérieux de certains organismes de formation au permis, ce qui peut impliquer à terme des problèmes de sécurité dans l'utilisation des bateaux à moteur.

- Limites du permis côtier : La Commission souhaite une négociation, dans le cadre du

Conseil Supérieur, sur un élargissement à 12 milles des possibilités de navigation offertes par le permis côtier. Nous sommes prêts à discuter avec les autorités des conditions de mise en place de cette mesure.

L'état actuel de la réglementation favorise le départ de nombreux plaisanciers sous pavillon étranger.

- Nous persistons dans notre demande d'autoriser la conduite d'un bateau à moteur par un équipier non titulaire du permis, sous la responsabilité du chef de bord.

Analyse et statistiques : La Commission demande la création et la diffusion de données statistiques officielles et fiables sur l'accidentologie en mer, en provenance de tous les acteurs.

Marque des Plongeurs : Nous réitérons notre demande auprès des fédérations de plongeurs pour améliorer la visibilité de la « marque plongeur ».

Campagne nationale sur les gilets et la VF I : Nous demandons de continuer notre collaboration avec la SNSM pour l'incitation au port permanent du VFI ou du gilet.

Partenariat SNSM : au sein de toutes les associations, faire la promotion de l'adhésion à la SNSM et, demander que les cotisations soient versées directement à la station locale.

Echelle pour remonter une personne tombée à l'eau

Coupe circuit, gaffe, etc ; Imprécisions diverses au sujet de divers dispositifs